

Cohabitation entre le loup et les milieux agricoles - Une utopie

Alain Koller (UDC)

Le loup est là, pour le plaisir de certains et pour le déplaisir d'autres.

En date du 18 janvier 2022, le Gouvernement a créé un groupe de travail chargé de discuter, d'évaluer et de proposer des mesures de protection liées à la présence des grands prédateurs sur le territoire cantonal. Lors de sa première séance, le groupe de travail a déjà pris des mesures de protection prioritaires pour certaines parcelles situées dans des exploitations ovines et caprines jugées à risque ou ayant déjà subi des attaques du loup.

Ces pâturages sont principalement localisés dans le Doubs, Soulce et dans le Val Terbi. Les clôtures conventionnelles n'étant pas assez dissuasives dans ces pâturages, la présence de clôtures à 5 fils ou de filets de pâturage de 105 cm de hauteur, tous deux électrifiés sont donc nécessaires.

Pour faire face aux tentatives d'intrusion du loup dans les pâturages déjà dotés de treillis métalliques, l'ajout d'un ruban électrifié dans leur tiers inférieur ainsi qu'à leur sommet est proposé. Les détails et modalités liés à la mise en œuvre de ces mesures seront prochainement communiqués aux éleveurs par la Fondation Rurale Interjurassienne.

Le financement du matériel nécessaire au renforcement de la protection de ces troupeaux sera assuré par les autorités cantonales avec le soutien financier de la Confédération et d'autres partenaires dont le WWF. Une aide en main-d'œuvre pour les travaux d'installation est également en cours de prospection.

Le groupe UDC remercie le Gouvernement pour la création de ce groupe de travail, mais après un premier jet, nous trouvons que bien des choses sont encore à faire et certaines choses sont irréalistes et c'est pour cela que nous vous interpellons.

Ainsi, nous demandons au Gouvernement :

- 1. Pourquoi le Gouvernement n'a pas inclus la FCJC (Fédération cantonale jurassienne des chasseurs) dans le groupe de travail ?**
- 2. Combien de parcelles sont pour l'instant à risque dans le canton ?**
- 3. Combien de mètres linéaires faudra-t-il barrer ?**
- 4. Combien cela va coûter au Canton ?**
- 5. Le canton peut-il nous confirmer une indemnisation complète aux propriétaires lors d'attaque ?**
- 6. Qui effectuera les travaux pour mettre en place ces mesures ?**
- 7. Les milieux écologiques et les pros loup seront-ils aussi convoqués pour aider à faire ces travaux ?**
- 8. Les Clôtures ne poseront-elles pas de problème pour les autres animaux sauvages, telle que le cerf ?**
- 9. Est-ce qu'il y aura un risque de danger entre les chiens de protection et les randonneurs ?**

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Alain Koller (UDC)

Co-signataires

- Laurence Studer (UDC)
- Francine Stettler (UDC)
- Yves Gigon (UDC)
- Brigitte Favre (UDC)
- Didier Spies (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Irmin Rais (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)
- Claude Gerber (UDC)

Intervention déposée officiellement le 30 mars 2022

Documents annexés